

Cote du document:	EB 2006/89/R.35
Point de l'ordre du jour:	14 c)
Date:	14 novembre 2006
Distribution:	Restreinte
Original:	Anglais

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don au

Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam en faveur de la Stratégie de développement rural pour 2010–2015 dans la perspective de 2020

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Atsuko Toda

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2638
courriel: at.toda@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à :

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des Organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
I. Généralités	1
II. Justification et pertinence pour le FIDA	1
III. Le programme proposé	2
IV. Résultats et avantages escomptés	3
V. Dispositions relatives à l'exécution	4
VI. Coût indicatif et financement du programme	4
VII. Recommandation	5

Appendice

I. Logical framework (Cadre logique)	
---	--

Sigles et acronymes

MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
UGP	Unité de gestion du projet
PDSE	Plan de développement socioéconomique 2006-2010
OMC	Organisation mondiale du commerce

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam en faveur de la Stratégie de développement rural pour 2010–2015, dans la perspective de 2020, telle qu'elle figure au paragraphe 17.

Proposition de don au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam, en faveur de la Stratégie de développement rural pour 2010-2015, dans la perspective de 2020

I. Généralités

1. Le Viet Nam met actuellement en œuvre le Plan de développement socioéconomique 2006-2010 (PDSE), dont l'objectif est de permettre au pays de sortir de la catégorie des pays les moins développés d'ici 2010. En 2006, le Viet Nam va rejoindre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et devra faire face aux défis de la mondialisation et aux conséquences qui en découlent pour le développement rural. La Stratégie de développement rural pour 2006-2010, adoptée dans le cadre du PDSE, vise à réaliser les transformations des modes de production agricole nécessaires pour que l'agriculture puisse répondre à la demande et aux exigences de marchés nationaux et internationaux plus concurrentiels.
2. Pour atteindre les objectifs fixés par le PDSE dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, et se préparer à l'entrée à l'OMC, le Premier ministre a confié au Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) le soin d'élaborer un programme national pour un nouveau développement rural. Ce programme visera à restructurer l'économie rurale et à relier les agriculteurs aux marchés, et à établir de nouveaux modèles de développement rural permettant de diversifier les revenus ruraux, par un appui à la création de micro, petites et moyennes entreprises et de groupements d'agriculteurs. Le Ministère des finances et celui de la planification et de l'investissement ont décidé de mettre la nouvelle stratégie de développement rural à l'essai dans 20 communes pilotes.

II. Justification et pertinence pour le FIDA

3. Le PDSE constitue le principal document d'orientation, et diverses stratégies sectorielles ont été élaborées, mais un cadre s'avère nécessaire pour réunir tous ces éléments en une vision cohérente. Bien souvent, les programmes et politiques des pouvoirs publics sont conçus sans consultation suffisante des parties prenantes locales. Le gouvernement doit faciliter la liaison entre la consultation des intéressés au niveau local et la concertation entre les organismes gouvernementaux et la société civile au niveau national. Les besoins des agriculteurs et des ménages pauvres et les enseignements tirés de l'exécution de divers projets et programmes gouvernementaux devraient nourrir la nouvelle stratégie de développement rural et les programmes de réduction de la pauvreté. La nécessité de politiques et programmes gouvernementaux davantage axés sur le marché et plus soucieux des agriculteurs a été largement reconnue.
4. Les projets soutenus par le FIDA dans les provinces du pays ont introduit des modèles de développement rural innovants en matière de participation, d'autonomisation communautaire, de décentralisation des services (par exemple épargne et crédit) et de gestion des infrastructures. Ces expériences sont très pertinentes pour le nouveau programme et la stratégie de développement rural du gouvernement. Le projet proposé devrait permettre la prise en compte, dans le nouveau programme national, des initiatives mises en œuvre dans le cadre des projets en cours, à savoir le projet de diversification des revenus ruraux dans la province de Tuyen Quang et le programme décentralisé de réduction de la pauvreté rurale dans les provinces de Ha Giang et de Quang Binh.

5. Du point de vue du FIDA, un renforcement du partenariat avec le MADR pourrait faciliter l'instauration d'une concertation sur les enseignements tirés de ces projets. Récemment, le FIDA a renforcé sa participation à la conception des politiques nationales dans le cadre d'activités menées sur place en collaboration avec les décideurs au niveau national, telles que l'assistance technique actuellement apportée au MADR pour la rédaction d'un décret sur les organisations à assise communautaire rurales et l'établissement de lignes directrices pour la mise en œuvre de la phase II du programme gouvernemental d'assistance aux communes les plus pauvres. Le FIDA fait également partie du comité exécutif de l'International Support Group du MADR. En conséquence, ce dernier a demandé l'aide du FIDA aux fins d'élaboration du programme national pour un nouveau développement rural.

III. Le projet proposé

6. L'objectif global est de faciliter la transformation structurelle du secteur agro-économique pour axer la production sur le marché, et de soutenir l'amélioration des conditions de vie matérielles des ménages ruraux du pays, à l'issue de l'adhésion du Viet Nam à l'OMC¹. L'objectif spécifique du don proposé est d'aider le MADR à formuler une nouvelle stratégie de développement rural pour le programme national, et à consolider le cadre des politiques de développement agricole et rural, en veillant à l'incorporation des pratiques novatrices introduites dans le cadre de diverses initiatives des donateurs ou du gouvernement.
7. Les composantes du projet sont les suivantes: études et recherche en matière d'innovation; évaluation du cadre des politiques de développement rural; élaboration de la stratégie et des directives visant sa mise en œuvre; et renforcement des capacités nécessaires à l'exécution et au suivi de cette nouvelle stratégie de développement rural.

Études et recherches en matière d'innovation

8. Le présent projet permettra d'aider le MADR à étudier des modèles novateurs de développement rural introduits non seulement dans le cadre des projets et programmes financés par le FIDA dans les provinces, mais également par d'autres donateurs et organisations internationales. Il s'attachera en particulier aux modèles de développement rural ayant permis l'expérimentation d'innovations dans des domaines tels que la participation, la décentralisation des services d'appui à la production, la création de groupements d'agriculteurs, la gestion des exploitations agricoles, les nouvelles méthodes de vulgarisation, etc. Il sera procédé à la collecte d'informations sur les expériences, innovations et approches efficaces pertinentes, ainsi que sur les enseignements tirés de la mise en œuvre au sujet des principaux problèmes que posent les contraintes politiques actuelles. Le Département des coopératives mettra en place des forums régionaux de collaboration qui auront pour objet d'examiner les initiatives prises par les différents donateurs et par le programme national de réduction de la pauvreté du gouvernement, et d'en tirer des enseignements. Les autorités provinciales participeront aussi à ces forums pour promouvoir l'apprentissage mutuel entre les provinces.

Évaluation du cadre des politiques de développement rural

9. Une étude approfondie sera conduite pour déterminer les tendances du développement rural et évaluer le cadre institutionnel et politique existant, au vu des problèmes, contraintes, défis et possibilités spécifiques en ce domaine. Cette étude aidera le MADR à formuler un nouveau cadre de politiques tenant compte de la rapide évolution du contexte, et à recenser les domaines dans lesquels des améliorations juridiques et institutionnelles sont nécessaires pour créer des conditions favorables à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie (par exemple, la promotion de stratégies durables d'adaptation et de survie fondées sur le marché,

¹ Ces objectifs sont alignés sur ceux de la phase II du programme d'assistance aux communes les plus pauvres.

pour répondre aux besoins des populations pauvres des hautes terres vouées à l'agriculture sèche). Cette composante prévoit une formation visant à renforcer les capacités de rédaction des documents juridiques du MADR.

Élaboration de la stratégie et des directives visant sa mise en œuvre

10. Aux fins d'élaboration du programme national pour un nouveau développement rural et des directives de mise en œuvre qui s'y rattachent, 20 communes pilotes seront sélectionnées en 2007 et 2008, pour expérimenter la nouvelle stratégie de développement rural. Ces activités pilotes seront financées par le gouvernement. Cette composante aura donc pour objet d'aider le MADR à établir un avant-projet de la stratégie de développement rural pour 2010-2015, dans la perspective de 2020, et ainsi de créer le cadre de réformes approprié. Elle aura également pour but d'apporter des améliorations à l'avant-projet mentionné au moyen de consultations avec les parties prenantes des communes pilotes et d'un réseau régional d'échange d'informations. L'objectif ultime sera d'aider à finaliser le projet de stratégie, qui sera soumis au gouvernement pour approbation. Cette composante contribuera également à l'élaboration des directives de mise en œuvre et à la conception des activités correspondantes de formation des formateurs prévue à l'intention des cadres à tous les niveaux.

Renforcement des capacités de mise en œuvre et de suivi de la nouvelle stratégie de développement rural

11. Le renforcement des capacités du MADR et des collectivités locales revêtira la forme d'un soutien à la conception, à l'exécution et à l'évaluation des activités pilotes et des modèles relatifs à la nouvelle stratégie de développement rural. Un suivi attentif des activités des communes pilotes permettra d'affiner la stratégie et les directives de mise en œuvre. La coordination des activités des communes pilotes sera assurée au moyen de réunions trimestrielles chargées de faire le point. Parallèlement, il sera mené une analyse des changements survenus dans le fonctionnement et l'organisation des filières et, en particulier, de leur impact sur la production et la création de valeur ajoutée, ainsi que sur les divers acteurs de la filière, notamment les petits producteurs.

IV. Résultats et avantages escomptés

12. Les principaux résultats escomptés sont les suivants: i) élaboration du projet de stratégie nationale de développement rural, qui sera soumis au gouvernement pour approbation; ii) établissement du cadre d'intervention destiné à faciliter la mise en œuvre de cette stratégie; et iii) diffusion des documents et des directives pour aider les parties prenantes locales dans la mise en œuvre du programme national pour un nouveau développement rural et de la phase II du programme d'assistance aux communes les plus pauvres.
13. Le projet proposé a pour objectif d'aider le MADR à renforcer ses capacités d'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement rural et des directives visant sa mise en œuvre. L'impact final escompté sera une augmentation des revenus des ménages grâce à l'adoption de systèmes d'exploitation financièrement viables. Ce projet permettra au MADR de s'assurer de la participation des institutions provinciales et locales à la concertation sur le développement rural et de mettre en place des mécanismes verticaux et horizontaux d'apprentissage réciproque garantissant une information en retour. Les réseaux de renforcement des capacités et de partage des connaissances fonctionneront de façon autonome.

V. Dispositions relatives à l'exécution

14. L'exécution du projet sera coordonnée par le Département des coopératives et par une unité de gestion du projet (UGP) créée à cet effet et composée d'un coordinateur de projet (à temps partiel), d'un directeur de projet (à plein temps), d'un conseiller technique (international) et d'un assistant administratif. L'UGP sera chargée des tâches suivantes: i) mobilisation de l'aide internationale et nationale pour l'examen du projet et la recherche au niveau des politiques; ii) organisation d'ateliers aux niveaux international, national et provincial; iii) maintien d'une bonne communication avec les institutions de recherche, les organes politiques et les autres services du MADR; iv) fourniture aux communes pilotes d'une aide en matière de mise en œuvre (services techniques et consultatifs spécialisés), et contrôle et garantie de la qualité; v) suivi des sites opérationnels pilotes et documentation systématique des évaluations et des enseignements tirés; vi) gestion et partage des connaissances, concertation entre les autorités provinciales et nationales; et vii) tenue des comptes et établissement des états financiers.
15. Le rôle de correspondant provincial sera rempli par les sous-directions du Département des coopératives, qui seront chargées de superviser les activités au niveau des provinces et des communes et d'assurer la liaison entre l'UGP, les services provinciaux et les institutions de formation. Les correspondants provinciaux: i) aideront à la formation qui sera assurée par l'assistance technique nationale et internationale aux différents niveaux; ii) organiseront des ateliers au niveau provincial; iii) apporteront aux communes une aide à la mise en œuvre en s'appuyant sur le projet de stratégie; iv) fourniront une assistance à la collecte des données nécessaires au suivi et évaluation dans les communes pilotes; et v) maintiendront une collaboration étroite avec l'UGP. L'information en retour sur la mise en œuvre dans les communes pilotes se fondera sur des études complètes, actualisées et bien documentées, et devrait apporter d'importants éléments au travail d'analyse en cours en vue de l'élaboration de la stratégie et des directives de mise en œuvre. Le FIDA supervisera directement l'exécution des activités du projet.

VI. Coût indicatif et financement du projet

16. Le FIDA mobilisera 300 000 USD pour financer le coût de ce projet d'une durée de trois ans, comprenant notamment l'assistance technique nationale et internationale, la formation, les ateliers, les déplacements nationaux et internationaux et les publications. Le gouvernement apportera une contribution en nature sous forme de services (coordinateur et directeur du projet).

Coût du projet^a (en milliers de USD)

Poste de dépense	Montant des dépenses financées par le don			
	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Formation/ateliers	44 000	10 000	30 000	84 000
Assistance technique	88 000		22 000	110 000
Visites sur le terrain et voyages	30 000	10 000		40 000
Traitements	26 400	26 400	13 200	66 000
Total	188 400	46 400	65 200	300 000

^a Tout écart entre les montants est dû à l'arrondissement des chiffres.

VII. Recommandation

17. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie la Stratégie de développement rural pour 2010-2015, dans la perspective de 2020 pour une durée de trois ans, accordera un don ne dépassant pas trois cent mille dollars des États-Unis (300 000 USD) au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam, selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Logical framework

A. RESULTS	INDICATORS	M&E MECHANISMS AND SOURCES	ASSUMPTIONS AND RISKS
<p>Development Goal</p> <p>To 'promote the agro-economic structural shift in the direction of market-driven production; and sustain the improvement of spiritual and material living conditions of rural households in rural Vietnam after WTO accession'^a</p>	<p>Poverty: <u>Poor households' relative improvement of assets ownership index in piloted communes*</u> <u>Reduced child malnutrition* (f/m)^b:</u> % underweight (low weight for age), % stunting (low height for age), % wasting (low weight for height) Percentage of poor households in participating communes</p> <p>Food Security: <u>Number of households that have improved food security</u></p> <p>Replicability: Number of provinces demonstrating interest in adopting the programme approaches * <i>RIMS anchor indicators</i></p> <p>Draft National Rural Development Strategy with vision to 2020 submitted for Government approval; Improved policy framework to support implementation of the above Strategy agreed upon with provinces; MARD implementation guidelines for Project on Pilot Models of New Rural Development in Vietnam and P 135/2.</p>	<p>Surveys in 20 pilot communes (baseline and completion) Annual poverty assessments by MOLISA National Human Development Report PMU records</p> <p>MARD Policy M&E system Law database of Ministry of Justice and MARD PBAS Grant Completion Report</p>	<p>Assumptions:</p> <p>Capacity of provinces to adopt new innovative approaches</p> <p>Donors and Government are open to cooperation with the proposed project</p>
<p>Programme Purpose</p> <p>To assist MARD in the formulation of a New Rural Development Strategy and consolidation of the current policy framework related to agriculture and rural development based on innovative practices introduced by different donors and government initiatives.</p>			
B. OUTPUTS	INDICATORS	M&E MECHANISMS AND SOURCES	ASSUMPTIONS AND RISKS
<p>COMPONENT 1. Review and Research around Innovations</p> <p>Vertical, horizontal and cross-learning mechanisms developed for policy feedback</p>	<p>(a) Completed reviews and studies of existing innovative rural development models (b) Collaborative forums established at the regional level for reviewing and lesson-learning from different initiatives and Government's National Target Programs for Poverty Reduction (c) Completed research, analysis and evaluation of existing framework of rural development policies (d) Strengthened capacity of MARD on formulating legal documents and policy analysis.</p>	<p>Policy and project review documents approved by the Government Proceedings from regional workshops (intra-province) for cross learning of experience between provinces Proceedings from International workshop to share findings and receive recommendations for future strategy development. Feedback on training carried out PMU documentation</p>	<p>Adoption of recommendations by the Government, which is to provide them the appropriate analysis tools to lead to a future strategy.</p>
<p>COMPONENT 2. Strategy and Implementation guideline development</p> <p>Issuance and promulgation of instructing regulatory and sub-Circular documents and implementation guidelines^c guiding local stakeholders in implementation of the MARD Circulars under National Programme for New Rural Development and Programme 135/2</p>	<p>(a) A network of communes established to strengthen the dissemination of lessons and experience in implementation of the province socio-economic development plans, 'New Programme for New Rural Development' and P135/2 (b) First draft of New Rural Development Strategy 2010 – 2015 with a vision to 2020 combined with relevant policy reform framework (c) Implementation guidelines and TOT activities for which cadres at all levels could trained on the implementation guidelines.</p>	<p>Draft "Strategy for New Rural Development" and associated monitoring indicators and implementation guidelines Consolidation and review document of implementation of 20 pilot communes Proceedings from wrap up workshop to incorporate feedback from the pilot communes.</p>	<p>Implementation guidelines adopted by MARD, Committee for Ethnic Minorities CEM and other line ministries.</p>
<p>COMPONENT 3. Capacity building for implementation and monitoring of 'New Rural Development Strategy'</p> <p>Enhanced capacity of MARD to involve provincial and local institutions in policy dialogue on rural development</p>	<p>(a) Functioning pilot communes implementing the 'New Rural Development Strategy'. (b) MARD staff, DARD staff, district level extension staff and commune officials trained</p>	<p>Commune reports PMU records Proceedings from regular quarterly review workshops Proceedings from central level consolidation workshop</p>	<p>Activities from the 20 pilot communes are able to generate applicable results. SIDA is open to cofinancing the initiative.</p>

^a These objectives are aligned to those of the production support component objectives of Programme 135 Phase II, as defined in Decision 07.

^b (f/m) means gender-disaggregated data collection

^c Sub-circular documents and guidelines are intended to act as a means to operationalize the programme objectives found in Decision 07 for P 135 Phase II and Programme for New Rural Development

